



Commission Sorties-Formation (CSF)
Réunion du mardi 3 février 2026 à 14 h 30 à Pau

Présents : Alain ASTUGUEVIEILLE, Éric BATGUZERE, Bernard CANUT-ROCAFORT, Marie CARQUET, Thierry COUMEL, Philippe DIONNET, Jean-Marc LAFITTE, Michel LARROUQUET, Hervé LATKOWSKI, Bernard LIONET, Valérie RAVOIRE.

Excusés : Jean-Luc DANDRÉ et Louis LAPLACE

Ordre du jour :

- I. Proposition au CA d'une nouvelle procédure d'enregistrement des chèques pour les séjours afin de soulager la secrétaire
- II. Harmonisation des horaires entre points de rendez-vous et les lieux de rassemblements
- III. Modes opératoires (MOP) sorties et séjours
- IV. Questions diverses.

I. Proposition au CA d'une nouvelle procédure d'enregistrement des chèques pour les séjours afin de soulager le secrétariat administratif

L'augmentation du nombre de séjours entraîne un grand nombre de chèques à traiter par le secrétariat (vérifications diverses, enregistrement, classement par séjours...) Il faut donc trouver une nouvelle solution pour l'enregistrement de ceux -ci.

Deux propositions sont soumises :

1. Inscription aux séjours comme une sortie et envoie du chèque avec une date butoir de réception 15 jours avant le Tirage Au Sort.
2. Inscription aux séjours selon la procédure actuelle mais c'est la CSF qui gère l'enregistrement jusqu'au tirage au sort (TAS). La date butoir de réception des chèques devra avoir lieu 15 jours avant le TAS.

Proposition 2 retenue par la CSF, elle sera présentée au CA du 9 février.

Il est précisé qu'il n'y a pas de limitation d'inscription en nombre de séjours ; en revanche, en cas de séjours se chevauchant, les candidats devront noter au dos du chèque les séjours par ordre de préférence. En effet des personnes prises dans les séjours au TAS de janvier ne pourront pas participer au TAS de mars si elles ont confirmé leur participation aux séjours tirés au sort en janvier.

II. Harmonisations des horaires entre les points de rendez-vous et les lieux de rassemblements.

Les horaires entre les points de rendez-vous et les lieux de rassemblements seront formalisés afin de simplifier le travail de saisie des chefs de file et de proposer une harmonisation.

Proposition validée

III. Modes opératoires (MOP) sorties et séjours

Pour la rédaction des sorties et séjours des futurs programmes, le mode opératoire de saisie, par les chefs de file, avait besoin d'être revu.

Valérie Ravoire l'a remodelé et quelques modifications sont apportées par la CSF.

Proposition validée

IV. Questions diverses

- La procédure des séjours rajoutés après le programme reste en phase de test.
- À ce jour une seule candidature pour intégrer les encadrants. Il s'agit de Georges GARCIA. Sa candidature en tant que serre-file est validée bien que celui-ci ne soit pas connu des membres de la CSF et devra se présenter lors de la réunion des encadrants.
- Une demande de modification des options d'annulation a été faite afin d'harmoniser la fin des désinscriptions sur les permanences mais la CSF souhaite rester en l'état car cela ajouterait trop de contraintes aux chefs de file.
- Mise en place d'une liste d'attente pour les sorties. La CSF n'est pas contre mais souhaite un cahier des charges avant de pouvoir se prononcer sur l'adoption de celle-ci.
- Prochaine réunion de la CSF pour validation du programme N° 251 le vendredi 3 avril 2026 à 19 h.

La séance est levée à 17h00.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LAFITTE

Le responsable de la CSF sorties

Thierry COUMEL

